

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DU DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 AOÛT 2020

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Président du Conseil	Langis H. Dion
Vice-présidente du Conseil	Isabelle Charbonneau
Membres du Conseil	Chantal Couture-Rancourt Daniel Grzela Denis Bélanger Gilles Audet Lorraine Robinson-Gagné Lynn Ouellette Paul St-Jean Roger Grégoire
Élève conseiller / Élève conseillère	Christian Ricard Fiona Anderson
Directrice de l'éducation	Sylvie Petroski
Agents / Agente de supervision Région sud Région nord Région centre	Claire Mackey Jérémy Lepage Yves Laliberté
Gérants / Gérantes Services financiers Services des ressources humaines Installations scolaires Services informatiques	Mario Filion Michelle Dubeau Karine Lafrenière Richard Fecteau
Directions de service Services à l'élève Services pédagogiques et leader de la réussite Services des communications et d'imputabilité	Carol Mackey Linda Dillon-Dupuis Richard Loiselle
Contrôleuse des finances	Julie Langevin
Responsable des opérations comptables et budgétaires	Stephen Ouellet

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly HKC, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Gérant des services financiers

Le 5 décembre 2020



Baker Tilly HKC
1021 George Street, PO Box 637
Hearst, ON
Canada P0L 1N0

T: 705.362.4261
F: 705.362.4641

hearst@bakertilly.ca
www.bakertilly.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2020, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans le paragraphe du fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2020, ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, complétée par la note 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

ASSURANCE • TAX • ADVISORY

Baker Tilly HKC is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Observation - référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly HKC

Comptables professionnels agréés
Comptables publics licenciés
Le 5 décembre 2020

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 30

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 AOÛT 2020

	2020	2019
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	11 877 775 \$	917 273 \$
Comptes débiteurs (Note 2)	10 358 812	7 307 658
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario (Note 3)	30 444 364	31 485 222
Actifs destinés à la vente (Note 4)	478 916	478 916
	<u>53 159 867</u>	<u>40 189 069</u>
PASSIF		
Emprunt temporaire (Note 5)	-	3 586 774
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 6)	17 330 966	7 937 352
Revenus reportés (Note 7)	6 374 786	4 379 647
Apports en capital reportés (Note 8)	110 475 356	104 525 247
Créances sur débetures nettes et prêts pour immobilisations (Note 9)	13 637 737	14 519 907
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (Note 10)	2 354 930	3 008 290
	<u>150 173 775</u>	<u>137 957 217</u>
DETTE NETTE	<u>(97 013 908)</u>	<u>(97 768 148)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance (Note 11)	2 326 410	2 807 291
Immobilisations corporelles (Note 12)	113 798 860	107 299 979
	<u>116 125 270</u>	<u>110 107 270</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (Note 13)	<u>19 111 362 \$</u>	<u>12 339 122 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (Note 18)

DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS (Note 19)

Au nom du Conseil:

Présidence du Conseil

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
REVENUS			
Impôts fonciers	11 040 695 \$	11 002 518 \$	11 722 942 \$
Subventions générales provinciales	92 335 471	91 113 372	93 575 227
Subventions provinciales - autres	1 564 342	2 155 081	3 285 437
Autres revenus - conseils scolaires	147 559	165 205	252 357
Autres revenus provenant d'autres sources	969 723	1 937 332	1 798 356
Revenus d'intérêts	5 000	28 533	37 279
Amortissement des apports en capital reportés (Note 8)	6 103 197	5 982 082	5 606 265
Fonds générés par les écoles (Note 15)	3 800 000	2 637 353	3 891 141
	<u>115 965 987</u>	<u>115 021 476</u>	<u>120 169 004</u>
DÉPENSES			
Enseignement	78 256 233	77 274 392	82 641 326
Administration	4 483 141	4 033 507	4 636 994
Transport	7 478 809	7 021 048	7 728 281
Installations destinées aux élèves	18 285 479	17 293 787	17 713 175
Autres dépenses	3 104 464	270 729	3 123 078
Fonds générés par les écoles (Note 15)	3 800 000	2 355 773	4 025 668
	<u>115 408 126</u>	<u>108 249 236</u>	<u>119 868 522</u>
EXCÉDENT ANNUEL	557 861	6 772 240	300 482
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>12 339 122</u>	<u>12 339 122</u>	<u>12 038 640</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (Note 13)	<u>12 896 983 \$</u>	<u>19 111 362 \$</u>	<u>12 339 122 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
EXCÉDENT ANNUEL	557 861 \$	6 772 240 \$	300 482 \$
ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 720 000)	(12 646 084)	(18 231 792)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 837 349	6 064 190	5 705 525
Transfert aux actifs financiers	-	-	478 916
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	83 013	-
	<u>(1 882 651)</u>	<u>(6 498 881)</u>	<u>(12 047 351)</u>
ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE			
Diminution des frais payés d'avance	-	480 881	58 523
CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE	(1 324 790)	754 240	(11 688 346)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(97 768 148)</u>	<u>(97 768 148)</u>	<u>(86 079 802)</u>
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(99 092 938)\$</u>	<u>(97 013 908)\$</u>	<u>(97 768 148)\$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	6 772 240 \$	300 482 \$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 064 190	5 705 525
Amortissement des apports en capital reportés	(5 982 082)	(5 606 265)
Aliénation d'immobilisations corporelles	83 013	-
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Augmentation des comptes débiteurs	(3 051 154)	(1 862 216)
Augmentation des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - paiement différé de la subvention	(6 679 246)	(7 394 503)
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	9 393 614	43 898
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	647 124	(384 081)
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(653 360)	(330 133)
Diminution des frais payés d'avance	480 881	58 523
	<u>7 075 220</u>	<u>(9 468 770)</u>
ACTIVITÉ LIÉE AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(12 646 084)</u>	<u>(18 231 792)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) de l'emprunt temporaire	(3 586 774)	3 586 774
Dette remboursée	(882 170)	(839 462)
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	7 720 104	141 337
Augmentation des apports en capital reportés	11 932 191	18 898 475
Augmentation des revenus reportés - immobilisations	1 348 015	460 030
	<u>16 531 366</u>	<u>22 247 154</u>
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	10 960 502	(5 453 408)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>917 273</u>	<u>6 370 681</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>11 877 775 \$</u>	<u>917 273 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

a) Référentiel comptable (suite)

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidée: Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse du Conseil et l'encaisse des fonds scolaires.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiduciaires de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017: Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018: Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) et Fiducie des employées/employés non syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO) pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO et la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) incluant le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de certains groupes et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et améliorations	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Équipement	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	5 années
Logiciel informatique	5 années
Véhicules	5 années

Les projets de construction en cours, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et sont constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

j) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

m) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimations incluent les dépenses courues, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Revenus de l'impôt foncier

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions générales de la province et sont présentés sur une ligne séparée dans l'état consolidé des résultats.

2. COMPTES DÉBITEURS

	2020	2019
Impôts fonciers à recevoir	4 182 948 \$	2 474 969 \$
Autres conseils scolaires	2 374 940	1 315 105
Province de l'Ontario	1 558 222	1 406 951
Gouvernement du Canada	1 733 910	1 801 197
Divers	508 792	309 436
	<u>10 358 812 \$</u>	<u>7 307 658 \$</u>

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au Conseil. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 1 604 685\$ et a été inclus dans les impôts fonciers à recevoir. Ce montant sera entièrement recouvert par le Conseil au cours de la prochaine année scolaire.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2020, le Conseil a un compte débiteur de la province de 16 370 615\$ (2019 - 24 090 719\$) relatif aux subventions pour immobilisations.

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1er septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2020 est 14 073 749\$ (2019 - 7 394 503\$).

4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 août 2020, 478 916\$ (2019 - 478 916\$) relatifs à des terrains et bâtiments étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente. Aucun transfert aux actifs destinés à la vente n'a eu lieu en 2019-2020.

5. EMPRUNT TEMPORAIRE

La marge de crédit institutionnelle est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. Le montant autorisé de la marge de crédit institutionnelle est de 20 000 000\$. Le montant maximal disponible est de 15 000 000\$ (2019 - 10 000 000\$) et l'autre 5 000 000\$ (2019 - 10 000 000\$) est accessible avec demande de billet à ordre. Le solde disponible au 31 août 2020 est de 15 000 000\$ (2019 - 6 413 226\$).

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Autres conseils scolaires	234 315 \$	221 429 \$
Fournisseurs	6 208 775	7 013 174
Frais courus	40 915	40 098
Province de l'Ontario	9 709 222	-
Gouvernement du Canada	3 905	4 002
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	160 313	169 703
Liés à la paie	973 521	488 946
	17 330 966 \$	7 937 352 \$

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au Conseil. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province a rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le Conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2019-2020. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 2 943 086\$ et a été inclus dans les comptes créditeurs - Province de l'Ontario. Ce montant sera recouvert par la province en 2021.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 AOÛT 2020

7. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2020, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Revenu grevé d'une affectation externe et contribution reçues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Transfert aux ACR et autres	Solde au 31 août 2020
Fonctionnement					
Subventions spéciales	17 011 856 \$	(16 149 732)\$	-	-	1 119 723 \$
- fonctionnement	83 529	-	-	(298 529)	-
- autres	17 095 385	(16 149 732)	-	(298 529)	1 119 723
Immobilisations					
Subventions générales	6 824 110	(2 934 223)	(128 182)	(2 712 219)	4 525 540
Produits d'aliénation	1	-	-	-	1
- bâtiment administratif	430 993	-	-	298 529	729 522
- bâtiments scolaires	430 994	-	-	298 529	729 523
Total des revenus reportés	4 379 647 \$	23 919 495 \$	(19 083 955)\$	(128 182)\$	6 374 786 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2020	2019
Solde au début	104 525 247 \$	91 233 037 \$
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	11 887 022	18 231 792
Amortissement constaté pour l'exercice	(5 982 082)	(5 606 265)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	128 182	1 068 592
Transferts d'immobilisations aux actifs financiers	-	(404 801)
Aliénation d'immobilisations corporelles	(83 013)	-
Transferts pour immobilisations non pris en charge	-	2 892
Solde à la fin	110 475 356 \$	104 525 247 \$

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2020	2019
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de 39 055 \$ incluant les intérêts au taux de 5,77 %, échoit en décembre 2027	2 797 225 \$	3 095 204 \$
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 170 111 \$, incluant les intérêts au taux de 4,56 %, échoit en novembre 2031	3 018 671	3 214 517
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 211 456 \$ incluant les intérêts au taux de 4,9 %, échoit en mars 2033	3 985 345	4 204 875
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 58 999 \$, incluant les intérêts au taux de 5,06 %, échoit en mars 2034	1 163 057	1 220 010

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

**9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS
(SUITE)**

	2020	2019
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 32 561 \$, incluant les intérêts au taux de 4,83 %, échoit en mars 2036	714 458	743 976
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 65 812 \$, incluant les intérêts au taux de 3,56 %, échoit en mars 2037	1 653 946	1 724 727
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 9 511 \$, incluant les intérêts au taux de 3,8 %, échoit en mars 2038	244 834	254 284
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 2 292 \$, incluant les intérêts au taux de 4 %, échoit en mars 2039	60 201	62 314
	<u>13 637 737 \$</u>	<u>14 519 907 \$</u>

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2020 sont exigibles comme suit:

	Capital	Intérêts	Total
2020-2021	927 088 \$	643 051 \$	1 570 139 \$
2021-2022	974 339	595 802	1 570 141
2022-2023	1 024 044	546 096	1 570 140
2023-2024	1 076 329	493 809	1 570 138
2024-2025	1 131 337	438 795	1 570 132
Par la suite	8 504 600	1 705 886	10 210 486
Passif net à long terme	<u>13 637 737 \$</u>	<u>4 423 439 \$</u>	<u>18 061 176 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 687 971\$ (2019 - 730 678\$).

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2020		2019	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés	1 885 584 \$	866 203 \$	2 751 787 \$	3 429 829 \$
Gains actuariels non amortis	(396 857)	-	(396 857)	(421 539)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés	1 488 727 \$	866 203 \$	2 354 930 \$	3 008 290 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2020		2019	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	\$ 36 982	\$ 36 982	676 528 \$
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	41 588	2 379	43 967	75 685
Pertes (gains) actuariels constatés	77 315	(10 943)	66 372	79 034
Charge au titre des avantages sociaux futurs des employés ¹	118 903	28 418	147 321	831 247
Paiements d'avantages de retraite	(576 080)	(224 601)	(800 681)	(1 161 380)
Diminution au titre des avantages sociaux futurs des employés	(457 177)\$	(196 183)\$	(653 360)\$	(330 133)\$

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2020 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 27 octobre 2020 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2020. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	7,25 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4.5 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4.50 %
Taux d'actualisation des obligations	1,40 %
Inflation	1,50 %
Rémunération et hausse de salaire	0,00 %
Hausse de salaire - congé de maladie	2,00 %

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, le Conseil scolaire a contribué 1 566 644\$ (2019 - 1 672 992\$) au régime. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, le Conseil scolaire a également effectué des rachats totalisant 35 426\$ (2019 - 52 154\$) comprenant le coût du Conseil et les intérêts pour des omissions de périodes antérieures. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le Conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1er septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(ii) Compensation salariale pour invalidité de longue durée

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 58 966\$ (2019 - 100 953\$).

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 27 octobre 2020, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2020.

(iv) Prestations d'assurance-vie

Le Conseil fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le Conseil est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2020	2019
Assurances	76 102 \$	64 599 \$
Autres	263 661	111 365
Liés à la paie	1 986 647	2 220 202
Permis de construction	-	411 125
	<u>2 326 410 \$</u>	<u>2 807 291 \$</u>

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛTS	Solde au 31 août 2019	Acquisitions et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2020
Terrains	1 483 647 \$	29 932 \$	-	1 513 579 \$
Améliorations de terrains	7 737 208	126 768	-	7 863 976
Bâtiments et améliorations	153 717 060	6 650 063	(330 937)	160 036 186
Structures mobiles	379 281	-	(316 400)	62 881
Mobilier	411 203	28 343	(34 284)	405 262
Équipement	750 990	8 678	(122 498)	637 170
Matériel informatique	3 891 399	1 041 511	(666 747)	4 266 163
Logiciel informatique	38 431	-	-	38 431
Véhicules	252 985	-	(75 582)	177 403
Construction en cours	6 521 826	4 760 789	-	11 282 615
	<u>175 184 030 \$</u>	<u>12 646 084 \$</u>	<u>(1 546 448)\$</u>	<u>186 283 666 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

AMORTISSEMENTS CUMULÉS	Solde au 31 août 2019	Amortis- sements	Dispositions	Solde au 31 août 2020
Améliorations de terrains	2 783 092 \$	540 762 \$	- \$	3 323 854 \$
Bâtiments et améliorations	60 950 258	4 853 267	(247 924)	65 555 601
Structures mobiles	374 300	664	(316 400)	58 564
Mobilier	231 514	38 296	(34 284)	235 526
Équipement	455 431	59 411	(122 498)	392 344
Matériel informatique	2 824 301	564 104	(666 747)	2 721 658
Logiciel informatique	12 170	7 686	-	19 856
Véhicules	252 985	-	(75 582)	177 403
	67 884 051 \$	6 064 190 \$	(1 463 435)\$	72 484 806 \$

VALEUR COMPTABLE NETTE	Solde au 31 août 2020	Solde au 31 août 2019
Terrains	1 513 579 \$	1 483 647 \$
Améliorations de terrains	4 540 122	4 954 116
Bâtiments et améliorations	94 480 585	92 766 802
Structures mobiles	4 317	4 981
Mobilier	169 736	179 689
Équipement	244 826	295 559
Matériel informatique	1 544 505	1 067 098
Logiciel informatique	18 575	26 261
Construction en cours	11 282 615	6 521 826
	113 798 860 \$	107 299 979 \$

CONSTRUCTION EN COURS

Les projets de construction en cours ayant une valeur de 11 282 615\$ (2019 - 6 521 826\$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

13. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	2020	2019
Aux fins de conformité - non affecté:		
Au début de l'exercice	9 537 332 \$	9 449 698 \$
Excédent de l'année courante	3 450 178	291 780
Transfert à l'affectation interne	102 561	(204 146)
À la fin de l'exercice	<u>13 090 071</u>	<u>9 537 332</u>
Aux fins de conformité - affectation interne:		
Au début de l'exercice	1 122 569	1 290 197
Immobilisations engagées	1 494 527	(47 557)
Augmentation projets divers	66 441	74 549
Projet d'immobilisations	(102 561)	204 146
Achat d'outils informatiques	749 065	-
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	185 076	(398 766)
À la fin de l'exercice	<u>3 515 117</u>	<u>1 122 569</u>
Non disponible aux fins de conformité:		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 587 694	1 557 762
Avantages sociaux futurs	(1 062 119)	(1 568 170)
Fonds générés par les écoles	2 140 912	1 859 332
Intérêts courus	(160 313)	(169 703)
	<u>2 506 174</u>	<u>1 679 221</u>
	<u>19 111 362 \$</u>	<u>12 339 122 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2020	2019
Versements sur le capital du passif à long terme	882 170 \$	839 462 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	678 581 \$	721 726 \$
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	160 313 \$	169 703 \$

15. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de 2 637 353\$ (2019 - 3 891 141\$) et des dépenses au montant de 2 355 773\$ (2019 - 4 025 668\$) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de 2 140 912\$ (2019 - 1 859 332\$) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

16. DÉPENSES PAR OBJETS

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	2020	2020	2019
	Budget	Réel	Réel
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	71 511 714 \$	68 239 418 \$	74 679 133 \$
Avantages sociaux	11 670 748	12 086 745	13 654 275
Perfectionnement du personnel	1 191 663	698 338	1 196 517
Fournitures et services	9 524 130	7 438 191	8 460 803
Intérêts des emprunts	687 971	678 581	721 726
Frais de location	255 000	371 567	294 633
Frais et services contractuels	9 718 533	9 915 305	10 314 942
Autres	211 018	401 128	812 408
Amortissement des immobilisations corporelles	6 837 349	6 064 190	5 705 525
Ajustement d'exercices antérieurs	-	-	2 892
Activités financées par les écoles	3 800 000	2 355 773	4 025 668
	<u>115 408 126 \$</u>	<u>108 249 236 \$</u>	<u>119 868 522 \$</u>

17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27\$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validités de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

- a) Au 31 août 2020, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets de construction en cours seront complétés dans les années à venir (valeur estimative). Au 31 août 2020, il y avait des projets non complétés et non commencés d'une valeur de 2 330 309\$ (2019 - 6 571 900\$).
- b) Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	<u>2020/21</u>	<u>2021/22</u>	<u>2022/23</u>	<u>2023/24</u>	<u>2024/25</u>	<u>Total</u>
Contrats totaux	7 747 751 \$	7 671 260 \$	7 850 001 \$	8 066 991 \$	12 531 \$	31 348 534 \$

- c) Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate, confirmée par la compagnie d'assurance.

19. DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le Conseil détient quelques contrats (vente d'électricité solaire et location d'installation) pour lesquels l'ensemble des revenus futurs n'est pas d'importance relative.

Le Conseil n'a aucun actif éventuel.

20. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont la valeur marchande s'élève à 94 306\$ (2019 - 91 697\$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

21. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de la dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des subventions provinciales futures qui leur seraient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent. Conséquemment, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

22. PARTIES APPARENTÉES ET OPÉRATIONS INTERENTITÉES

Le Conseil conclut dans le cours de ses opérations certaines ententes de services ou d'achats avec des parties apparentées ou des entités sous contrôle commun.

Les opérations effectuées par le Conseil avec des parties apparentées ou des entités sous contrôle commun sont réalisées à leur valeur d'échange. À la suite de l'analyse des critères des normes SP 2200 et SP 3420, aucune autre information supplémentaire n'est à être présentée.

23. PANDÉMIE COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré la COVID-19 une pandémie mondiale. La pandémie a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures ont provoqué des perturbations importantes pour les entreprises à l'échelle mondiale, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'impact de la pandémie de la COVID-19 est inconnu à l'heure actuelle. En conséquence, il n'est pas possible d'estimer la durée et la gravité de ces développements.

En ce qui concerne le Conseil, la crise de la COVID-19 n'a pas eu d'impact négatif sur les états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 août 2020. À la suite de la prolongation des échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires aux conseils scolaires, la province de l'Ontario a rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des subventions de fonctionnement aux conseils scolaires afin d'atténuer les répercussions financières de ce report. Le Conseil n'est pas en mesure de prévoir les répercussions financières futures de la COVID-19.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2020

24. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée afin de la rendre comparable à la présentation adoptée au cours de l'exercice.
